

## Table des matières

TAUX DE DIPLOMATION DE L'ÉCOLE SECONDAIRE D'AMOS ET ANALYSE COMPARATIVE DES RÉSULTATS AVEC ÉCOLE DE BARRAUTE.....	2
PRÉCISIONS SUR LA MESURE BUDGÉTAIRE – MESURE 11041 ET ÉLÈVES RÉSIDUELS.....	4
CONSTATS DU TÉLÉENSEIGNEMENT AVEC SOUTIEN ET DE LA FORMATION MODULAIRE À BARRAUTE .....	5
PRÉCISIONS SUR LES PROJECTIONS DE COHORTES ET ALTERNATIVES EN ORGANISATION SCOLAIRE.....	7
MOBILISATION DU MILIEU AVEC L'ÉCOLE DE BARRAUTE POUR LA RÉTENTION DES ÉLÈVES – LE COMITÉ DE VITALISATION.....	10
DÉMARCHES DU CSS HARRICANA ET CONSULTATIONS DU MILIEU : DES PREMIÈRES ACTIONS EN 2022 AUX CONSTATS PRÉSENTÉS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT, À LA COMMUNAUTÉ ET AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (2022-2025) .....	12
DURÉE DU TRANSPORT SCOLAIRE VERS L'ÉCOLE SECONDAIRE D'AMOS : ANALYSE COMPARATIVE ET ÉQUITÉ DES CONDITIONS POUR LES ÉLÈVES DE BARRAUTE - * AJOUT.....	14
JUMELAGE DE COURS AU SECONDAIRE – ANALYSE DES PRATIQUES ET LIMITES OBSERVÉES - * AJOUT .....	18
DEMANDES DE CHANGEMENT D'ÉCOLE – PORTRAIT, PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES ET CONSTATS - * AJOUT.....	19

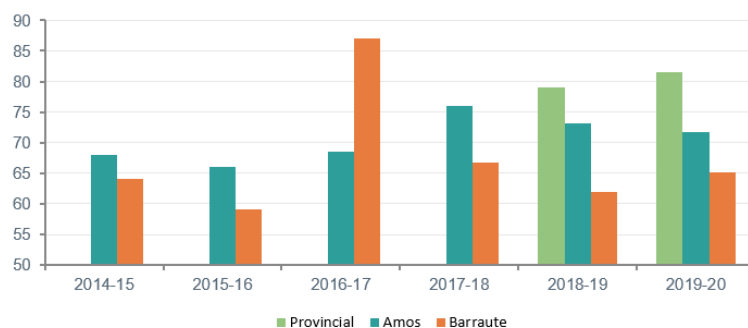
## TAUX DE DIPLOMATION DE L'ÉCOLE SECONDAIRE D'AMOS ET ANALYSE COMPARATIVE DES RÉSULTATS AVEC ÉCOLE DE BARRAUTE

Assemblée publique du 10 mars 2026

Veuillez noter que ces comparables ont été faits à la demande de la population lors de l'assemblée publique. Il est important de mentionner que le CSSH Harricana n'a pas cette pratique d'analyse entre ses deux établissements. Cependant, ces données démontrent bien les raisons motivants la proposition de changement d'ordre d'enseignement pour offrir des services de qualité et équitables aux élèves de Barraute.

### TAUX DE DIPLOMATION 2014-2020 *Un écart qui parle*

	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20
Provincial (public)	—	—	—	—	79,0 %	81,6 %
CSSH	67,6 %	65,4 %	70,3 %	75,5 %	72,2 %	71,3 %
Amos	68,0 %	66,1 %	68,5 %	76,0 %	73,1 %	71,8 %
Barraute	64,0 %	59,1 %	87,0 %	66,7 %	61,9 %	65,2 %



#### Constats clés

- ~63 %** moyenne Barraute (sans 2016-17)
- 8 pts** sous Amos en moyenne
- 17 pts** Québec (réseau public)

*Une volatilité forte liée à la petite taille des cohortes — mais une tendance de fond structurellement défavorable.*

#### L'écart entre Barraute et Amos est constant et structurel

Sur la période, Amos affiche une moyenne d'environ 71 % tandis que Barraute se situe à environ 67 %. L'écart moyen est d'environ 4 points, mais il se creuse considérablement si on retire l'année atypique de 2016-2017 : la moyenne de Barraute tombe alors à environ 63 % contre environ 71 % pour Amos, soit un écart de 8 points. C'est cet écart qui constitue le véritable indicateur structurel, le pic de 87 % étant un artefact statistique lié à la taille réduite de la cohorte.

### **L'année 2016-2017 inverse exceptionnellement le rapport**

C'est la seule année sur six où Barraute (87 %) dépasse Amos (68,5 %), et de très loin. Ce résultat exceptionnel fait remonter le CSSH à 70,3 %, soit son meilleur résultat de la période avec 2017-2018 (75,5 %). Cela illustre que lorsqu'une petite cohorte de Barraute réussit bien, l'effet positif sur le CSSH est visible mais ponctuel. À l'inverse, les années faibles de Barraute pèsent de manière récurrente.

### **L'écart avec le provincial révèle un enjeu collectif pour le CSSH, amplifié à Barraute**

Avec un provincial autour de 79-82 % sur 2018-2020, le CSSH dans son ensemble (72,2 % puis 71,3 %) accuse déjà un déficit de 7 à 10 points. Amos contribue à maintenir ce déficit relativement contenu, mais Barraute, avec ses 61,9 % et 65,2 %, creuse un fossé de 14 à 20 points avec la moyenne provinciale. Autrement dit, si le CSSH a un problème de diplomation par rapport au reste du Québec, Barraute en est la composante la plus vulnérable. Cette réalité pèse sur les résultats globaux du centre de services scolaire et justifie une intervention organisationnelle ciblée.

## **PRÉCISIONS SUR LA MESURE BUDGÉTAIRE – MESURE 11041 ET ÉLÈVES RÉSIDUELS**

AVIS SEJAT – réponse transmise par courriel le 10 mars 2026

La mesure en question est la mesure 11041 – Allocation liée à l'enseignement primaire, qui fait partie de la mesure 11040 (Enseignement primaire) des règles budgétaires de fonctionnement du MEQ pour le secteur jeunes. Cette mesure comprend un montant de base par élève de 2 387 \$ ainsi qu'un montant spécifique par élève relatif à l'organisation scolaire, le tout multiplié par un facteur d'ajustement au coût subventionné propre à chaque organisme scolaire.

L'impact financier repose sur le mécanisme des élèves résiduels. Voici comment cela fonctionne concrètement :

Actuellement, le bâtiment Notre-Dame-du-Sacré-Cœur (Barraute – code 783036) regroupe l'ensemble des élèves du primaire. Selon les paramètres d'allocation 2025-2026, pour les classes 4, 5 et 6, ce bâtiment génère 1 groupe financé au titre des élèves résiduels (10 élèves résiduels en 4e année, 0 en 5e et 6 en 6e, pour un total de 16 élèves résiduels et 1 groupe arrondi).

Dans le scénario 2026-2027 avec transfert des élèves de 5e-6e année à Natagan, la répartition de la clientèle entre deux bâtiments génère 2 groupes financés plutôt qu'un seul :

- NDSC : 10 élèves en 4e année → 1 groupe financé
- Natagan : 6 élèves en 6e année → 1 groupe financé

C'est donc la redistribution des élèves résiduels entre deux bâtiments distincts qui permet de générer un groupe financé supplémentaire dans le calcul du MEQ.

Par ailleurs, il est important de considérer que ce gain potentiel doit être nuancé par la baisse de financement anticipée sur plusieurs mesures en raison du changement de l'indice de milieu socio-économique (IMSE) du milieu, qui passerait de 10 à 7. Ce changement d'IMSE entraîne une diminution du financement lié à plusieurs mesures ciblant les milieux défavorisés.

En annexe les documents appuyant ces informations :

1. Extrait des règles budgétaires du MEQ – Mesure 11041 Enseignement primaire
2. Calcul du MEQ – Formation des groupes au bâtiment NDSC 2025-2026
3. Annexe 2 – Calcul des groupes pour les élèves résiduels

## **CONSTATS DU TÉLÉENSEIGNEMENT AVEC SOUTIEN ET DE LA FORMATION MODULAIRE À BARRAUTE**

### **Avis SEJAT**

Au début de 2022, des informations circulaient sur les médias sociaux concernant des changements à l'organisation scolaire de l'école Natagan, ce qui a suscité de l'inquiétude chez les parents et dans la communauté. Le 10 février 2022, la direction de l'école a envoyé une communication officielle pour rétablir les faits, précisant qu'aucune décision n'avait encore été prise. On y expliquait que la pénurie de personnel dans le milieu de l'éducation obligeait le CSSH à revoir l'organisation scolaire, tant à Natagan que dans l'ensemble du centre de services, afin d'offrir le meilleur service éducatif possible au plus grand nombre d'élèves. Les enjeux concernaient notamment l'organisation des groupes et des matières dans certains parcours où le nombre d'élèves était insuffisant, particulièrement pour les options appliquées en mathématique et en science ainsi que les parcours adaptés.

Une séance extraordinaire du conseil d'établissement a été tenue le 17 février 2022 pour présenter l'offre de services 2022-2023 et faire approuver la grille-matières. Les objectifs présentés étaient de maintenir un service de qualité, garder les postes d'enseignants et respecter le nombre requis d'élèves par groupe. La grille-matières a été adoptée.

La solution retenue pour 2022-2023 reposait sur deux modalités distinctes pour les trois élèves intéressés par les cours de sciences naturelles (SN), chimie et physique. Les élèves âgés de 16 ans et plus étaient dirigés vers la formation à distance par la FDA (formation des adultes), une pratique déjà utilisée dans le passé. Pour un élève n'ayant pas encore 16 ans au 30 juin, l'inscription s'est faite auprès d'un organisme externe de téléenseignement. De plus, un groupe de parcours adapté a été transféré à Amos faute d'effectifs suffisants.

L'école a assumé l'ensemble des frais liés au téléenseignement et a mis en place du soutien local pour accompagner les élèves : du personnel enseignant a été mobilisé pour les laboratoires en physique, les mathématiques SN et l'enseignement de la chimie. Malgré ces mesures d'accompagnement, le bilan s'est avéré peu concluant. Sur les trois élèves concernés, un s'est finalement inscrit dans un autre établissement avant de revenir à la FDA à l'automne. Des deux élèves inscrits en téléenseignement, un seul a terminé et réussi son parcours, tandis que l'autre a abandonné en cours d'année faute d'engagement dans ses travaux.

Ce constat a démontré les limites de l'enseignement à distance et des alternatives de scolarisation comme solutions viables pour les élèves de Natagan. Même avec un soutien local dédié et une prise en charge financière complète par l'école, la formule exige un niveau d'autonomie et d'engagement que tous les élèves ne possèdent pas.

Dans ce dossier de formation modulaire, mentionnons que la population s'est également fortement opposée à cette alternative. Depuis une pétition a circulé et circule toujours contre ce modèle d'apprentissage dans le milieu. À ce moment en 2022, des interventions ont dû être effectuées par la direction générale et la direction d'école lors du conseil d'établissement.

## **PRÉCISIONS SUR LES PROJECTIONS DE COHORTES ET ALTERNATIVES EN ORGANISATION SCOLAIRE**

Avis SEJAT

### **Précisions sur les données**

Les élèves en situation de redoublement ont été pris en compte dans l'analyse présentée. Toutefois, lors de la présentation, le choix a été fait de ne pas détailler les cohortes mixtes afin de maintenir une lecture claire et accessible d'une problématique déjà complexe. Il ne s'agit donc pas d'une omission, mais d'un choix de présentation visant à faciliter la compréhension.

Dans la réalité des groupes, les élèves en redoublement s'ajoutent aux cohortes promues, ce qui influence directement les effectifs. Une analyse mise à jour, basée sur les données de pré classement de la 2e étape, est jointe au présent document. Elle présente les projections réelles des cohortes, incluant les élèves en redoublement ainsi que les demandes de changement d'école reçues à ce jour. Ces données permettent de constater que les effectifs projetés tiennent compte de l'ensemble des élèves.

### **Alternatives en organisation scolaire**

Certaines alternatives ont été analysées, notamment la possibilité pour des élèves de chevaucher deux niveaux. Dans la configuration actuelle de l'école, cette option demeure très limitée, en raison notamment de l'alignement de certaines diagonales de cours (par exemple, histoire en secondaire 4 et monde contemporain/éducation financière en secondaire 5). Cette possibilité demeure exceptionnelle et non généralisable pour les raisons suivantes :

- les enseignants assurent déjà l'enseignement de plusieurs niveaux et matières simultanément;
- il est impossible pour un enseignant d'être physiquement présent dans deux groupes au même moment;
- la multiplication des parcours individualisés entraînerait des conflits d'horaire importants et fragiliserait l'ensemble de l'organisation.

Ainsi, bien que des cas ponctuels puissent être envisagés, cette avenue ne constitue pas une solution viable à l'échelle de l'organisation scolaire.

De plus, l'expérience menée en 2022-2023 avec l'enseignement à distance a démontré les limites de cette formule comme alternative. Malgré un soutien local dédié et une prise en charge financière complète par l'école, le bilan a été peu concluant : sur trois élèves concernés, un seul a terminé et réussi son parcours. Les deux autres n'ont pas démontré le niveau d'autonomie et d'engagement requis pour réussir dans ce mode de scolarisation.

Les projections présentées reposent donc sur des données complètes et actualisées. Les alternatives organisationnelles ont été analysées et, dans certains cas, expérimentées concrètement, mais les contraintes liées à la réalité d'une petite école en région limitent considérablement leur applicabilité. La réflexion se poursuit en fonction de solutions réalistes et viables pour le milieu.

## **VOLET 2 : TÂCHES EN ÉDUCATION PHYSIQUE ET EN ANGLAIS**

L'analyse déposée repose sur une prémisse qui mérite d'être nuancée. Le raisonnement semble s'appuyer sur l'idée que le scénario du statu quo garantit le maintien d'une offre complète en secondaire 4 et en secondaire 5 à Natagan. Or, cette hypothèse ne peut être retenue. Il apparaît réaliste de considérer qu'un scénario de statu quo n'entraînerait pas nécessairement l'ouverture d'une cohorte autonome pour un effectif aussi réduit que quatre élèves en secondaire 5. Autrement dit, le statu quo ne garantit pas, à lui seul, le maintien de tous les groupes.

Cela dit, un point soulevé dans l'analyse mérite d'être reconnu : peu importe que les élèves de 5e et 6e année du primaire soient à NDSC ou à Natagan, les spécialistes devront effectivement leur enseigner. C'est précisément pourquoi l'analyse de la direction ne repose pas uniquement sur le nombre de groupes, mais sur la recomposition réelle des tâches à l'échelle de l'École de Barraute dans son ensemble.

En éducation physique comme en anglais, il est considéré incontournable de mutualiser une partie des tâches entre le primaire et le secondaire afin de maintenir des tâches viables :

- en éducation physique, cette organisation permet de préserver une tâche complète et cohérente au secondaire;
- en anglais, elle permet de consolider une tâche complète à l'École de Barraute, en cohérence avec les besoins réels du milieu et les nouveaux ratios liés au changement d'IMSE.

Les calculs appuyant cette analyse sont les suivants. Dans un scénario où Natagan accueille uniquement les élèves du secondaire 1 à 3, cela représente 900 minutes d'anglais. Si le secondaire 4 est maintenu, 300 minutes s'ajoutent, pour un total de 1 200 minutes au secondaire. À cela s'ajoutent les besoins du primaire, soit 1 050 minutes pour 7 groupes ou 1 200 minutes pour 8 groupes. Le total combiné se situe donc dans une fourchette de 1 950 à 2 400 minutes, ce qui permet de recomposer une tâche complète et viable en anglais, avec possiblement un contrat résiduel si la fourchette supérieure dépasse la normale attribuée. La même logique s'applique à l'éducation physique : l'enjeu n'est pas l'emplacement géographique des groupes, mais la capacité à recomposer les minutes d'enseignement disponibles pour soutenir des tâches cohérentes dans un contexte de petite école.

Par ailleurs, l'analyse ne peut se limiter au nombre de groupes. Elle doit intégrer une lecture plus large de l'organisation scolaire, notamment l'objectif d'éviter de réduire des services essentiels aux élèves tels que les services de techniciens en éducation spécialisée (TES), de techniciens en travail social (TTS) ou d'enseignants en orthopédagogie. Si une organisation permet de maintenir davantage de services directs aux élèves, elle doit être analysée dans sa globalité.

Il est vrai que, selon les scénarios, un groupe de moins peut apparaître dans le scénario de consolidation. Toutefois, cette donnée prise isolément ne permet pas de conclure à une diminution de la viabilité des tâches. Ce qui importe, c'est la capacité à maintenir des tâches complètes et une organisation soutenable à long terme. Dans un scénario multiniveau, les besoins en spécialistes demeurent essentiellement comparables à ceux du statu quo puisque les cohortes sont présentes simultanément, mais ce scénario vient compromettre la création de ressources que permettrait le déménagement des cohortes de 5e et 6e année.

En résumé, l'analyse déposée fait fausse route en établissant un lien direct entre le changement d'organisation et une perte mécanique de tâches, sans tenir compte du caractère non garanti du maintien d'un secondaire 5 autonome avec un si petit effectif, de la possibilité réelle de recomposer des tâches viables par la mutualisation entre les ordres d'enseignement, et de l'importance de préserver l'ensemble des services aux élèves dans un contexte de contraintes importantes. C'est dans cette perspective globale que les différents scénarios doivent être analysés.

## ***MOBILISATION DU MILIEU AVEC L'ÉCOLE DE BARRAUTE POUR LA RÉTENTION DES ÉLÈVES – LE COMITÉ DE VITALISATION***

### **Origine et mission (août 2023)**

Le comité a été créé à l'initiative de l'école et de partenaires du milieu (maison des jeunes Le Kaos, municipalité de Barraute, agente de développement) dans le but de contrer l'exode des jeunes de Barraute vers Amos. Dès la première rencontre, le constat est clair : plusieurs jeunes quittent Natagan même pour le parcours régulier, principalement pour des raisons sociales et d'accès à des activités sportives. Le sentiment d'appartenance au milieu est identifié comme un enjeu central.

### **Deuxième rencontre — automne 2023**

Le comité a structuré sa réflexion autour de deux axes prioritaires : la rétention des élèves et la promotion du milieu. Plusieurs constats et pistes d'action ont émergé, notamment le désir de développer une offre sportive distinctive (ski, karaté, pêche, vélo de montagne, survie en forêt), la possibilité de jumeler des cours d'éducation physique entre le primaire et le secondaire pour faciliter des sorties sportives, la volonté de promouvoir l'école et son personnel dans le journal local (Le Barrautois) et sur les réseaux sociaux, l'exploration d'un projet de CPE pour attirer et retenir les jeunes familles, ainsi que la consultation des jeunes sur leurs intérêts. Des sous-comités ont été formés pour la consultation des jeunes, le projet de CPE et l'organisation de la maison des jeunes à l'école.

### **Année 2024-2025 — Poursuite des chantiers**

Le comité s'est réuni à quatre reprises (23 septembre 2024, 2 décembre 2024, 24 février 2025 et 5 mai 2025). Les chantiers prioritaires poursuivis étaient le Club des petits déjeuners, le projet de cafétéria (dont la perte demeure une source d'inquiétude), le projet de garderie (dont l'ouverture avançait concrètement), et l'exploration de projets culturels en partenariat avec la MRC Abitibi pour la jeunesse. Il a été constaté qu'une concentration sportive formelle n'était pas réalisable compte tenu du nombre d'enseignants et d'élèves à Natagan, une étude antérieure ayant déjà confirmé cette conclusion.

### **Rencontre du 5 mai 2025 — Actions concrètes**

La dernière rencontre a marqué un tournant vers des actions plus concrètes. Le projet du Mont-Vidéo (ski) a été jugé trop onéreux sous sa forme initiale, mais des démarches alternatives ont été lancées, notamment la recherche de partenaires

financiers (Agnico-Eagle, Fournier, CIBC) et l'organisation éventuelle d'un bingo de financement. Deux sous-comités de travail ont été formés : l'un pour élaborer un projet de distinction sportive incluant le Mont-Vidéo et le présenter à l'équipe-école, l'autre pour produire une communication de sensibilisation destinée aux parents sur les impacts de l'exode vers Amos. Il a également été soulevé que la communication demeurerait un enjeu important, certains membres du conseil d'établissement n'étant pas au courant des répercussions du déboulage sur les jeunes de Barraute.

En somme, depuis sa création en août 2023, le CVR a mobilisé des acteurs de l'école, de la municipalité, de la maison des jeunes et du milieu communautaire autour d'une préoccupation commune : maintenir la vitalité de l'école Natagan et du milieu de Barraute en travaillant sur la rétention des jeunes, le développement d'une offre distinctive et la promotion du milieu auprès des familles.

***DÉMARCHES DU CSS HARRICANA ET CONSULTATIONS DU MILIEU :  
DES PREMIÈRES ACTIONS EN 2022 AUX CONSTATS PRÉSENTÉS AU  
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT, À LA COMMUNAUTÉ ET AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION (2022-2025)***

Assemblée publique du 10 mars 2026

- 1. Constats du téléenseignement avec soutien et de la formation modulaire à Barraute (pp. 5-6)**
- 2. Mobilisation du milieu avec l'école de Barraute pour la rétention et l'attraction d'élèves face à la situation – le comité de vitalisation (pp. 10 – 11)**
- 3. État de la situation au conseil d'établissement, à la communauté et au conseil d'administration (Présentations de mars 2025)**

En mars 2025, la direction générale a présenté un état de situation détaillé de l'organisation scolaire de l'école de Barraute – école secondaire Natagan à plusieurs instances. Lors du conseil d'établissement du 24 mars, une assemblée composée d'une quarantaine de personnes — parents, mairesse et élus municipaux, ainsi que citoyens — a été informée de la situation concernant le retrait de l'option sciences de 4e et 5e secondaire à Natagan.

La direction générale a rappelé que, bien que la clientèle scolaire soit en décroissance dans l'école, tout a été mis en œuvre pour maintenir une offre de service de qualité. Cependant, le nombre d'élèves ayant choisi l'option sciences s'avérait insuffisant pour la maintenir. Plusieurs scénarios alternatifs avaient été envisagés et expérimentés au cours des dernières années, mais aucun ne s'était avéré concluant pour assurer la réussite des élèves.

La direction générale a également abordé la question du « déboulage », indiquant que pour la prochaine année scolaire, le ministère ne permettrait plus cette pratique. Le déboulage, qui autorisait auparavant un élève de la fin du secondaire à réussir un cours après avoir obtenu un échec l'année précédente (un élève de 4e secondaire passant en 5e secondaire obtenait automatiquement les crédits du cours échoué s'il réussissait ce même cours au niveau supérieur), ne sera plus applicable. Ce changement s'ajoute aux enjeux de l'offre de service à Natagan, considérant qu'il affecte plusieurs élèves du groupe de 3e et 4e secondaire.

Les discussions suscitées au conseil d'établissement ont été nombreuses. La situation demeure préoccupante pour la réussite des élèves de Natagan, le maintien de l'offre de service des groupes de 4e et 5e secondaire dans un contexte

## Suivis concernant le document d'analyse relatif à la modification de l'ordre d'enseignement de l'école de Barraute

---

de diminution de la clientèle, ainsi que les répercussions sur la municipalité, le tout combiné à la pénurie de main-d'œuvre.

Par la suite, le 31 mars 2025, la direction générale par intérim a fait rapport de cette situation au conseil d'administration du CSSH (résolution CA-7771-25).

L'organisation scolaire 2025-2026 a été adoptée par le conseil d'administration à cette même séance.

C'est dans ce contexte global — expériences passées non concluantes avec l'enseignement à distance, décroissance des effectifs, fin du déboulage et pénurie de personnel — que le CSSH a été amené à explorer d'autres avenues d'organisation scolaire.

## ***DURÉE DU TRANSPORT SCOLAIRE VERS L'ÉCOLE SECONDAIRE D'AMOS : ANALYSE COMPARATIVE ET ÉQUITÉ DES CONDITIONS POUR LES ÉLÈVES DE BARRAUTE - \* AJOUT***

### **Étendue du territoire et logistique organisationnelle**

Le Centre de services scolaire Harricana dessert un territoire particulièrement vaste et étendu, couvrant 17 municipalités et deux territoires non organisés de la MRC d'Abitibi, pour une superficie de plus de 7 948 km<sup>2</sup>. Cette réalité géographique représente un enjeu majeur en matière d'organisation et de logistique du transport scolaire, tant pour le primaire que pour le secondaire.

Sur ce territoire, le CSS Harricana accueille annuellement un peu plus de 4 000 élèves, jeunes et adultes, répartis dans 26 immeubles scolaires situés dans 15 municipalités. L'organisation du réseau scolaire comprend 13 écoles primaires réparties dans 19 pavillons, dont six en milieu rural, ainsi que deux écoles secondaires, dont l'une est également située en milieu rural. À cela s'ajoutent deux centres, soit un centre de formation professionnelle et un centre de formation générale des adultes.

Cette dispersion des établissements, combinée à la faible densité de population de certaines municipalités et secteurs ruraux, entraîne des parcours de transport complexes, caractérisés par de longues distances, des temps de déplacement variables et une nécessité constante d'optimiser les circuits afin d'assurer l'équité des services pour l'ensemble des élèves. Les enjeux sont particulièrement sensibles au secondaire, où le nombre limité d'établissements impose des déplacements intermunicipaux importants pour une partie de la clientèle.

La logistique du transport scolaire doit ainsi concilier plusieurs impératifs : la sécurité des élèves, la durée raisonnable des trajets, la cohérence avec l'organisation pédagogique, ainsi que l'optimisation des ressources dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre et de contraintes budgétaires. Dans un tel contexte territorial, le transport scolaire constitue un levier structurant de l'organisation scolaire et un facteur déterminant dans l'analyse des scénarios de regroupement, de maintien ou de transfert de services éducatifs.

**École secondaire d'Amos (ESA) – Élèves du secondaire**

Provenance des élèves	Heure de départ AM (approx.)	Durée du transport AM	Heure d'arrivée PM (approx.)	Durée du transport PM	Comparaison avec Barraute
<b>Barraute – secteur urbain et rangs</b>	7h00 à 7h10	1 h 20 à 1 h 30	17h45 à 17h50	1 h 40	Référence
<b>Barraute – secteurs plus éloignés (La Morandière, Lac Legendre, Fiedmont)</b>	6h37 à 6h42	1 h 45 à 1 h 55	jusqu'à 18h08	1 h 45 à 2 h	Comparable aux secteurs éloignés
<b>Berry</b>	dès 6h43	≈ 1 h 45 à 2 h	jusqu'à 17h28	≈ 1 h 45	Comparable ou plus long
<b>Lac-Chicobi</b>	dès 6h26	> 2 h	jusqu'à 17h37	≈ 2 h	Plus long
<b>Preissac</b>	6h49 à 7h05	≈ 1 h 45	jusqu'à 17h40	≈ 1 h 50	Comparable ou plus long
<b>Launay</b>	6h50 à 7h15	≈ 1 h 30 à 1 h 45	jusqu'à 17h29	≈ 1 h 45	Comparable
<b>La Corne</b>	7h00 à 7h18	≈ 1 h 30 à 1 h 45	jusqu'à 17h34	≈ 1 h 45	Comparable
<b>Saint-Dominique-du-Rosaire / La Motte / Trécesson</b>	~7h00 à 7h17	≈ 1 h 30 à 1 h 45	~16h45 à 17h20	≈ 1 h 30 à 1 h 45	Comparable

En résumé

- Les élèves du secondaire de Barraute qui fréquenteront l'école secondaire d'Amos auront des durées de transport comparables à celles déjà vécues par plusieurs élèves provenant d'autres municipalités.
- Plusieurs élèves desservis actuellement par l'ESA partent plus tôt le matin (parfois avant 6h30) et arrivent plus tard le soir que les élèves de Barraute.
- Les analyses démontrent que le transfert des élèves de Barraute ne crée pas une situation exceptionnelle ou inéquitable en matière de transport scolaire.

- Les heures d'embarquement et de débarquement à Barraute ne sont pas ou très peu impactées par les ajustements projetés.

## **Synthèse – Transfert des élèves du secondaire de Barraute vers l'école secondaire d'Amos**

### **Contexte**

Dans le cadre du transfert des élèves du secondaire 4 et 5 de Barraute vers l'école secondaire d'Amos (ESA), une analyse détaillée du transport scolaire a été réalisée afin d'évaluer les impacts sur la durée et les conditions de déplacement des élèves concernés. Cette analyse s'appuie à la fois sur des données projetées pour Barraute et sur des situations réelles vécues par des élèves provenant d'autres municipalités déjà desservies par l'ESA.

### **Durée du transport – Élèves de Barraute**

Les projections démontrent que les élèves de Barraute fréquentant l'ESA auront des durées de transport matinal généralement comprises entre 1 h 20 et 1 h 55, selon le secteur de résidence, incluant les parcours avec transfert. Les heures d'embarquement le matin ne seraient pas ou très peu modifiées, même avec l'ajout des élèves du secondaire 4 et 5.

En fin de journée, les retours vers Barraute se situeraient généralement entre 1 h 40 et 2 h, avec un cas ponctuel légèrement plus long pour un secteur plus éloigné (La Morandière–Castagnier). L'analyse indique toutefois que ces ajustements n'entraînent pas d'impacts négatifs significatifs sur les heures de débarquement pour la majorité des élèves.

### **Comparaison avec les autres municipalités desservies par l'ESA**

Les données actuellement observées pour des élèves fréquentant déjà l'ESA et domiciliés dans des municipalités périphériques (notamment Berry, Lac-Chicobi, Preissac, Launay, La Corne, Trécession et Saint-Dominique-du-Rosaire) démontrent que plusieurs d'entre eux :

- partent plus tôt le matin, parfois dès 6h26 ;
- arrivent plus tard en fin de journée, régulièrement après 17h30, et jusqu'à 17h40 ;
- vivent des durées de transport égales ou supérieures à celles projetées pour les élèves de Barraute.

Ces situations sont déjà reconnues et font partie de la réalité du bassin de fréquentation de l'école secondaire d'Amos.

### **Équité et normalité des conditions de transport**

L'analyse comparative permet de conclure que :

- les conditions de transport projetées pour les élèves de Barraute s'inscrivent dans la norme actuelle du réseau de transport scolaire de l'ESA ;
- elles ne constituent pas une situation exceptionnelle, ni plus contraignante que celles vécues par d'autres élèves provenant de secteurs géographiquement comparables ou plus éloignés ;
- le transfert envisagé respecte les principes d'équité territoriale et de cohérence dans l'organisation du transport scolaire.

### **Conclusion**

À la lumière des données analysées, il est raisonnable d'affirmer que le transfert des élèves du secondaire de Barraute vers l'école secondaire d'Amos n'entraîne pas de désavantage significatif en matière de durée du transport scolaire. Les conditions projetées sont comparables à celles déjà vécues par un nombre important d'élèves du territoire et respectent les paramètres habituels du service de transport du Centre de services scolaire.

## ***JUMELAGE DE COURS AU SECONDAIRE – ANALYSE DES PRATIQUES ET LIMITES OBSERVÉES - \* AJOUT***

Dans le cadre de l'analyse, plusieurs vérifications ont été effectuées afin de documenter les pratiques de jumelage de groupes de secondaire 4 et 5 dans d'autres centres de services scolaires de la province. Les témoignages recueillis démontrent que ce type d'organisation est généralement mis en place dans des contextes très spécifiques, principalement lorsque la distance entre une école secondaire de petite taille et une école de plus grande population est trop importante pour envisager un déplacement des élèves. Dans les milieux consultés, cette distance dépasse souvent une heure de route, rendant toute autre option peu réaliste.

À titre d'exemples, certains centres de services scolaires en régions éloignées, dont le Centre de services scolaire de la Baie-James ou celui des Chic-Chocs, vivent des réalités comparables. Dans ces contextes, le jumelage de groupes est utilisé en dernier recours, lorsqu'aucune autre alternative organisationnelle ne permet de maintenir une offre de services minimale.

Le jumelage des groupes est un processus annuel étroitement lié aux choix de cours des élèves. Cette dynamique génère une instabilité importante dans l'organisation scolaire, puisque les groupes et les cours jumelés peuvent varier d'une année à l'autre en fonction des inscriptions. De plus, tous les cours ne peuvent être jumelés sans contraindre le respect du Régime pédagogique, notamment en ce qui concerne le nombre d'unités requises pour la diplomation.

Ce type d'organisation a également des impacts directs sur les charges de travail des enseignants, qui doivent s'adapter annuellement à des configurations changeantes. Dans certaines disciplines, comme les sciences, l'organisation dépend de la disponibilité ponctuelle d'enseignants qualifiés, ce qui oblige le milieu à ajuster continuellement sa structure pédagogique.

Le déboulage demeure par ailleurs un enjeu majeur dans les milieux ayant recours au jumelage de groupes, considérant les contraintes pédagogiques et organisationnelles que cette pratique implique.

Enfin, les milieux consultés indiquent qu'il n'est pas possible d'établir un lien direct et systématique entre le jumelage de groupes et le taux de diplomation. Celui-ci est influencé par de multiples facteurs, notamment le contexte socio-économique, la taille des cohortes et le profil de la clientèle. Toutefois, les responsables interrogés

s'entendent pour dire que le jumelage de cours est une mesure exceptionnelle, mise en place uniquement lorsque aucune autre solution viable n'est possible.

## **DEMANDES DE CHANGEMENT D'ÉCOLE – PORTRAIT, PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES ET CONSTATS - \* AJOUT**

### **Demandes de changement d'école**

<b>Années</b>	<b>2022-2023</b>	<b>2023-2024</b>	<b>2024-2025</b>	<b>2025-2026</b>	<b>2026-2027</b>
<b>Primaire</b>	10	6	5	1	1*
<b>Secondaire</b>	4	4	2	19	1*

\*\* Les demandes de changements sont en cours.

Le tableau des demandes de changement d'école a été ajusté afin de permettre une lecture équitable et cohérente des données sur l'ensemble des années présentées. Dans le document initial, les données des années 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 comptabilisaient uniquement les demandes acceptées, alors que celles de 2025-2026 intégraient l'ensemble des demandes déposées, créant ainsi une distorsion dans l'analyse comparative.

Le tableau révisé compile désormais, pour toutes les années, l'ensemble des demandes déposées, ce qui permet de mieux refléter la réalité des intentions de changement d'école et d'assurer une lecture plus juste de l'évolution du phénomène.

Il est également important de préciser que, jusqu'à récemment, les demandes de changement d'école pour le secondaire et pour le primaire étaient traitées selon des processus distincts. Pour le secondaire, les demandes étaient échangées directement entre les écoles secondaires concernées, principalement lors de la période des choix de cours. Cette pratique avait pour effet que le Service des ressources éducatives ne disposait pas d'un portrait complet et centralisé des demandes officielles au secondaire. La direction de l'école de Barraute était toutefois en mesure d'en dresser un suivi local.

À compter de l'année scolaire 2025-2026, un processus formel et uniformisé de gestion des demandes de changement d'école a été mis en place. Celui-ci permet désormais de répertorier l'ensemble des demandes des élèves de l'école Natagan vers l'école secondaire d'Amos au même moment que les demandes effectuées au

primaire. Ce changement de pratique permettra, pour les prochaines années, d'obtenir des données plus fiables et comparables pour le secondaire.

En ce qui concerne le primaire, les demandes de changement d'école sont majoritairement motivées par des enjeux de proximité géographique et d'amélioration de la logistique familiale, les options sportives n'étant pas offertes à cet ordre d'enseignement. Il est également observé que plusieurs de ces demandes sont récurrentes d'une année à l'autre, impliquant souvent les mêmes familles.